

Expulsion locative impossible

Par Lagachette, le 26/09/2020 à 14:00

Bonjour. Mon locataire a reçu un commandement de quitter les lieux en 2019 pour impayés de loyers depuis 2ans II a eu recours à un dossier Dalo mais refuse toute proposition de relogement, il vient en plus de bénéficier d'un effacement de sa dette, et on le laisse faire. Il en va ainsi depuis bientôt 4 ans, de trêves hivernales prolongées pendant lesquelles les préfets n'accordent plus l'octroi de la force publique cause crise sanitaire. Mes courriers aux services concernés, préfet, etc restent sans réponse. Comment I 'état peut-il être aussi permissif avec des gens malhonnêtes ?J'ai consulté le défenseur des droits, et je viens de prendre un avocat qui ne font que me confirmer l' impossibilité d'expulser actuellement. Le seul recours serait de demander une indemnité à l'état, mais mon souci est surtout de voir partir cet individu de mon appartement. Je suis outrée et désemparée.

Par youris, le 26/09/2020 à 14:12

bonjour,

vous pouvez effectivement demander un dédommagement à l'Etat qui vous refuse l'octroi de la force publique pour exécuter une décision de justice.

Malheureusement ce qui vous arrive, implique aux bailleurs d'être plus vigilants pour le choix de leurs locataires ce qui ouvre la voie à une certaine discrimination.

aviez-vous exigé de votre locataire une personne caution ou autre garant ?

cela explique le succès de la location saisonnière de courte durée qui rapporte plus avec moins de soucis:

Salutations

Par Lagachette, le 26/09/2020 à 19:07

Merci pour votre réponse. La sélection du locataire a été faite par l'agence qui s'occupe de la gestion et validée par la GLI que j'avais heureusement souscrite. Ce monsieur a manifestement présenté de faux documents.

Cordialement